

## Après le procès de TURIN, la peur doit changer de camp !

Depuis l'apparition d'un capitalisme de prédation, débridé et sans frontières, destructeur des liens sociaux et des collectivités, ayant pour seul objectif la recherche du profit maximum à court terme, le pouvoir politique est désormais aux ordres de la finance internationale.

La financiarisation outrancière de notre économie, avec une justice sous pression et des lois de dépénalisation des patrons – à un rythme sans précédent dans notre histoire – aux conséquences sociales et environnementales effroyables, conjugué à l'affaiblissement des syndicats de travailleurs, a laissé la peur s'installer au sein de nos entreprises et dans notre pays.

Dans ce contexte, le rendu du jugement du premier grand procès pénal de l'amiante attendu le 13 février 2012 pourrait avoir une portée considérable, qui irait bien au-delà de la condamnation probable à 20 ans d'emprisonnement pour désastre environnemental des présidents des groupes qui contrôlaient ETERNIT, réclamée par le Procureur de la République de TURIN.

En effet, comment peut-on imaginer qu'un tel jugement puisse rester sans effet sur notre justice pénale, alors même que cette décision serait rendue dans l'un des pays fondateur de l'Union Européenne ?

L'enjeu est donc non seulement que soit reconnue la culpabilité du président d'un groupe vis-à-vis de ses filiales, mais évidemment, par analogie, que soit aussi actée **la responsabilité de la culpabilité des actionnaires des holdings à l'égard des sociétés qu'ils contrôlent et des travailleurs qu'ils exploitent**; et ce alors même que l'ingénierie juridico-financière mise en œuvre au sein des entreprises tend à rendre impossible toute condamnation des actionnaires, les conduisant à des décisions totalement irresponsables.

Combien de temps le peuple supportera-t-il d'être sous la coupe d'une justice pénale au bénéfice des puissants, qualifiée à juste titre de « moyenâgeuse » ?

Depuis sa création en 2006, le Collectif LBO milite pour la comparution immédiate au tribunal des actionnaires et des patrons coupables de discrimination syndicale et d'entraves aux institutions représentatives du personnel, mais aussi responsables de la casse sociale des entreprises qu'ils contrôlent.

Et plutôt que de débattre de l'utilité de la co-gestion à l'allemande comme la prône certains ex-grands patrons imprégnés de l'idéologie néolibérale et garants de l'ordre établi, il est urgent de remettre au cœur de la justice de notre pays la pénalisation des patrons et dorénavant des actionnaires, avant que l'action syndicale ne soit criminalisée à jamais.

**Le samedi 25 février 2012 de 9h30 à 12h30** aura lieu une conférence-débats (voir communiqué ci-joint), organisée par INTERFORUM, le Syndicat de la Magistrature et Giuristi Democratici intitulée :

### **CRIMES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX : LES NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ENTREPRISES ET DE LEURS DIRIGEANTS**

**Amphithéâtre de la Maison du Barreau de Paris  
11, place Dauphine - 75001 PARIS**

avec la présence exceptionnelle de Monsieur Raffaele GUARINIELLO, Procureur de la République de TURIN, et de Maître Jean-Paul TEISSONNIERE, avocat des victimes françaises de l'amiante.

Le Collectif LBO appelle tous les médias et les militants à être présents à cet événement, qui pourra marquer un tournant dans l'émergence de nouveaux rapports de force favorables à tous les citoyens et donc à l'intérêt général.